

Questions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le député cite mes paroles, je l'invite à les citer exactement. J'ai déclaré alors, et je le répète, et le député devrait le reconnaître s'il est honnête, que rien dans le projet de loi C-22 n'entraînera une augmentation quelconque du prix des médicaments actuels. Son chef l'a reconnu dans cette enceinte à une occasion.

Une voix: Ce n'était pas la question.

M. Andre: C'est là l'accusation que l'on a portée. Le prix d'aucun médicament n'a augmenté d'un sou à la suite de l'adoption du projet de loi C-22. Il s'agit de savoir si l'on peut rouvrir ce projet de loi et y apporter des modifications . . .

Une voix: Non.

M. Andre: . . . afin de prévoir un . . .

M. Rodriguez: Pouvoir avec effet rétroactif.

M. Andre: Le député de sa place me conseille à grands cris de prendre des mesures même si le Parlement n'a pas accordé le pouvoir en question. Va-t-il étendre cela à d'autres domaines de responsabilité également?

* * *

L'IMMIGRATION**LE CONSEIL CONSULTATIF DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LE RENVÈREMENT D'UNE DÉCISION—LES LETTRES DU MINISTRE**

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre s'est immiscé de façon incroyable dans le libre déroulement des modalités de détermination du statut de réfugié dans l'affaire Santokh Singh. Après que les trois membres éminents du Conseil consultatif du statut de réfugié eurent unanimement accordé le statut de réfugié à M. Santokh, le ministre a écrit deux lettres confidentielles au ministre de l'Immigration à l'époque pour lui demander de renverser immédiatement cette décision.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire pourquoi il lui a demandé d'annuler cette décision indépendante, prise à l'unanimité, sur les conseils des spécialistes des questions relatives aux réfugiés? Quelles raisons ont motivé sa démarche?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, le député a mal rapporté les faits à la Chambre des communes. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

J'ai simplement transmis à mon collègue, comme j'en ai le devoir, des renseignements qui n'étaient peut-être pas sans rapport avec la décision qu'il devait prendre. Il se peut que sous le gouvernement libéral précédent, les ministres ne se

donnaient pas la peine de transmettre des renseignements pertinents à leurs collègues. Mais ce n'est pas ainsi que fonctionne le gouvernement actuel.

M. Marchi: Monsieur le Président, l'ennui avec le ministre, c'est qu'il ne nous présente aucun fait. Son attitude est non seulement préjudiciable à la Chambre et aux Canadiens, mais elle porte atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de notre système.

LA POSITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, dans une des deux lettres qu'il a adressées au ministre de l'Immigration d'alors, le ministre a déclaré:

Les autorités indiennes ont demandé avec insistance et à plusieurs reprises qu'il soit renvoyé en Inde.

Étant donné que le ministre des Affaires étrangères de l'Inde comme le haut commissaire indien au Canada ont déclaré ne pas avoir exercé de pression sur le Canada, ni avoir demandé l'extradition de cette personne ou recommandé de lui refuser le statut de réfugié et ont affirmé que pour eux, l'affaire était classée, le ministre peut-il expliquer encore une fois à la Chambre cette contradiction manifeste et très grave? Si le gouvernement a reçu le feu vert tant du SCRS que de la GRC du point de vue de la sécurité, pourquoi le ministre est-il intervenu de façon inopinée dans l'administration des affaires des réfugiés par la ministre de l'Immigration?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, j'ai peut-être commis une injustice à l'égard du parti libéral et je ne veux certainement pas agir ainsi.

Lorsque j'ai communiqué des renseignements qui m'avaient été transmis en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'ai agi de la même manière que l'hon. Jean Chrétien lorsqu'il détenait ce portefeuille et qu'il correspondait avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors, pratique suivie par le chef de l'opposition à l'autre endroit lorsqu'il détenait le même portefeuille en ce qui concerne les affaires dont était alors saisi notre collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry en sa qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce fait vient d'être confirmé par le député de York-Centre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi cette intervention?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, cette pratique est établie depuis quelque temps déjà, et je l'ai suivie. Lorsque des renseignements secrets se rapportant à une décision prise par un ministre deviennent accessibles et qu'ils me sont communiqués en ma qualité officielle, je les transmets.